



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Jean-de-Libron sur le territoire de la commune de BEZIERS

Par arrêté n° 2026-04-DRCL-0123 du 1^{er} avril 2026, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du lundi 27 avril 2026 (09h00) au mercredi 27 mai 2026 (17 heures) inclus**.

La Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jean-Claude MONNET, en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur Daniel ENGELSIEPEN, chef de projets, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : – adresse mail : daniel.engelsiepen@trinasolar.com - adresse postale : Société TS150BEZI, 7 Allée Paul Riquet, 34500 BÉZIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers qui intègrent l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité environnementale, seront déposés et consultables :

– sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE/Centrale-photovoltaïque-de-Beziers>

– sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaïque-libron>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Par ailleurs, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du 27 avril 2026 (09h00) au mercredi 27 mai 2026 (17 heures) :

– sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie annexe de Béziers, caserne Saint-Jacques, 1^{er} étage - Département de l'Urbanisme, Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie, 34500 Béziers, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

– par correspondance au commissaire enquêteur en mairie annexe de Béziers siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire enquêteur (Parc photovoltaïque Béziers)
Mairie annexe de Béziers - caserne Saint-Jacques
1^{er} étage - Département de l'Urbanisme
Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie
34500 Béziers

– les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaïque-libron>

– les déposer par courriel à l'adresse suivante : centrale-photovoltaique-libron@mail.registre-numerique.fr

Monsieur Jean-Claude MONNET, commissaire enquêteur, accueillera le public et recevra les observations et propositions en mairie annexe de Béziers à l'adresse ci-dessus, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants :

- **Lundi 27 avril 2026 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 13 mai 2026 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement dans la mairie de Béziers et dans les mairies des communes comprises dans le périmètre de l'enquête publique, ainsi que la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr.

La décision prise par la préfète de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.